MAIRIE
1, rue de la Coudanne
27710 Saint Georges Motel
Tel : 02 37 43 50 98
Fax : 02 37 43 07 63
saint.georges.motel@wanadoo.fr

INFOS SAINT GEORGES MOTEL MARS 2019

URBANISME

Avant d'entreprendre des travaux, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour savoir s'ils sont concernés par une obligation de déclaration.

Si ces travaux sont concernés par une déclaration, le service de l'urbanisme vous guidera pour remplir ces formalités administratives.

Le 16 juillet 2018, Monsieur Thierry COUDERT, Préfet de l'Eure, a rappelé dans un courrier au Maire, le respect des règles et des documents d'urbanismes pour garantir la qualité du paysage et l'aménagement du territoire de l'Eure.

Le Préfet rappelle que le Maire est le premier compétent pour assurer le respect des règles et l'exercice police de l'urbanisme et a obligation de dresser procès-verbal dès qu'il a connaissance d'une infraction.

Concernant la partie de la commune se trouvant dans le périmètre d'un monument historique (château) ou d'un site patrimonial remarquable (vallée d'Eure), la prescription suivante est désormais appliquée : ***« le gris n'est pas une couleur très locale et il convient de rester dans les couleurs traditionnelles : rouge foncé, marron foncé, vert foncé…. ».***

Nous vous informons que l'obtention d'un document d'urbanisme n'est définitif qu'une fois les délais de recours écoulés (3 mois maximum après la délivrance du document).

Il est hasardeux d'acheter des matériaux ou de signer des devis avant cette échéance.

Nous rappelons que sur arrêté préfectoral les géomètres du cadastre sont habilités à pénétrer sur les propriétés publiques et privées de la commune dans l'exercice de leurs fonctions.
Ces géomètres ont pour mission de vérifier régulièrement l'exactitude des travaux déclarés et signaler au Maire les travaux non déclarés.

De plus, la commune n'étant pas dotée d'un réseau d'eaux pluviales, lors de travaux de couverture, les eaux pluviales devront être traitées sur la parcelle, sans rejets vers la voirie, sauf dérogation de la mairie avec avis technique du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

PRÉ-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

Les parents désirant inscrire leurs enfants pour la **rentrée de septembre 2019**, sont priés de se présenter en mairie, dès à présent. Sont concernés les futurs élèves de petite section **(nés en 2016),** mais aussi les futurs élèves de moyenne section au CM2, non scolarisés à ce jour à Saint Georges Motel.
Les bulletins d'inscription ne seront remis qu'à partir du mois d'avril

LOCATION DE BARNUM

La Mairie propose la location d'un barnum de 40m^2 (8x5) aux habitants de la Commune de Saint Georges Motel.

Location: 150 € pour le week-end, assortie d'une caution de 500 €.

Le montage et le démontage du chapiteau seront assurés par nos Agents Techniques.
Nous vous invitons à prendre contact avec la mairie pour les modalités de réservation.

TONTE PELOUSE

Voici les beaux jours, Pensez à vos voisins !!!
Nous vous rappelons que les travaux de jardinage ou de bricolage bruyants ne peuvent être effectués qu'à des horaires précis définis par l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 16/01/2009 :

Les jours ouvrables : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30.
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces horaires, en particulier pendant les heures de repas, et si possible de vous abstenir les dimanches et jours fériés.

NOUS VOUS REMERCIONS D'ENTRETENIR LES TROTTOIRS
OU LES ABORDS LONGEANT VOTRE PROPRIÉTÉ.
UN ARRETE MUNICIPAL A ETE PRIS.
(voir panneaux d'affichage et sur notre site).
tout depôt sauvage sera passible d'une amende

LOCAUX À LOUER

Dans un bâtiment au 12 route de Nonancourt, la mairie loue des emplacements pour entreposer caravanes, camping-cars, bateaux ou vans.

LES CHIENS ET CHATS DANGEREUX ET ERRANTS

Suite à de nombreux soucis avec les chiens et chats errant sur notre commune, nous vous rappelons que l'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques prescrite à l'article L. 212-10 comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

Le maire ou le préfet sont habilités à prendre les mesures de protection des populations induites par le comportement de certains animaux. Ces mesures peuvent aller jusqu'à l'euthanasie de l'animal et tous les frais engendrés par la situation sont mis à la charge du propriétaire de l'animal.

Les maires sont responsables de la gestion des chiens et chats errants dans leur commune.

La réglementation relative aux animaux dangereux et errants introduit une classification de certains chiens en deux catégories : (1ère catégorie : Mastiff communément appelés *boerbulls*, Tosa, Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, ces deux derniers types de chiens sont communément appelés *pit-bulls*. 2ème catégorie : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa).

De nombreuses règles très strictes sont attachées à la possession d'un animal classé dans ces catégories. L'administré est tenu de s'en informer (obligation de détenir une attestation d'aptitude, permis de détention, mesures de prudence liées à la vie en société, etc.).

POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

EMILIE S'INVESTIT

Ne jetez plus vos papiers (prospectus, journaux, magazines, cartons d'emballage).
Déposez-les au point de collecte :

6 bis route d'Abondant à St Georges Motel

Foire à la Puériculture

31 mars 2019 de 9 h 00 à 18 h 00

SALLE POLYVALENTE - 10 Route de Marcilly
Buvette et restauration
4 € le mètre – tables fournies – Entrée gratuite
emiliesinvestit@gmail.com / 06.24.88.65.75

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE ST GEORGES MOTEL

6 avril 2019 17 H 30

A LA SALLE POLYVALENTE - 10 route de Marcilly

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA COUDANNE

6 avril 2019 à 9 H 00

JOURNÉE CITOYENNE - **- UNE NATURE PROPRE**

*** RAMASSONS NOS DÉCHETS ***

Nettoyons ensemble, notre commune, afin de pouvoir profiter au mieux de nos rues, nos chemins forestiers et notre piste cyclable. ***Parents, venez avec vos enfants,*** c'est leur avenir que nous préservons !

Le pot de l'amitié sera offert par la Mairie et le pâté casse-croûte par « Société de chasse de la Coudanne ».

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre participation : assochasse27710@gmail.com

CARNAVAL DE L'ECOLE SUR LE THÈME DU CIRQUE

27 avril 2019 à 14H00

Défilé dans les rues du village
DEPART du HOME CHARLOTTE.
Petits jeux, kermesse, tombola, vente de crêpes et de boissons dans la cour de l'école
Les jeux sont payants pour financer Les projets de l'école.
Merci pour les enfants

ATELIER MUSICAL
CONCERT - 10 mai 2019 à 21 H 00

La Belle Bleue
Salle des Associations au stade
Renseignements : **www.ateliermusicalsgm.com /06 71 04 35 61.**

CONCOURS DE PÉTANQUE

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA COUDANNE

11 mai 2019

Concours de pétanque
en face du stade Desramé
Buvette – Restauration

Autre date de concours : 15 juin 2019

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre participation : assochasse27710@gmail.com

LE RESSOURC'EURE

leressourceure@gmail.com / 06.11.77.98.39

PROGRAMME MARS 2019

Le café est ouvert tous les samedis de 15h à 19h .
Accès par le chemin situé en face du 1, rue de la Coudanne - Parking Mairie de Saint Georges Motel

Les ateliers marqués par un "*" sont réservés à nos adhérents ou ceux qui le deviennent :)
L'adhésion est de 20€/foyer/an (jusqu'en décembre 2019)

Mars	Vendredi	1	20h - 22h	RÉUNION PARTICIPATIVE		
	Samedi	2	10h - 12h	Alimentation	ACHATS GROUPÉS	
			15h - 18h	Entraide	TRoc de Semences*	Tous public	Gratuit
	Mercredi	6	14h30 - 17h00	Partage de savoir	Tricot et crochet	Tous public	Gratuit
	Samedi	9	15h - 18h	Entraide	Repair café avec le SEL drouais	Tous public	Prix libre
	Samedi	16	15h - 17h	Partage de savoir	Les plantes aromatiques et les huiles essentielles	A partir de 10 ans	Prix libre
	Samedi	23	10h30 - 11h45	Détente	Sophro-hypnose*	A partir de 10 ans	Prix libre
			15h30 - 17h	Partage de savoir	Atelier cosmétique "Do it yourself"*	A partir de 8 ans	Payant

Plus d'infos sur **www.leressourceure.com** ou au 06 11 77 98 39

CONCOURS DE PÉTANQUE
LES TONTONS BOULISTES

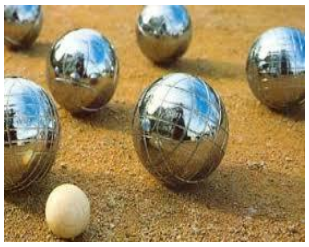

25 mai 2019

Concours de pétanque en face du stade Desramé
Buvette – Restauration
Nous comptons sur votre participation
Autres dates de concours : 20 juillet et 14 septembre 2019
Pour plus de renseignements :
lestontonsboulistes@hotmail.com / 06.66.19.75.73

TAXI
A Saint Georges Motel
Mme RISKIN Ilke
06 52 66 60 03

A PARTIR DU 2 AVRIL
TOUS LES MARDIS
DE 8 H 30 A 20 H 00
M. LE BELLEGO,
Votre marchand de fruits et légumes

TOUS LES JEUDIS MATINS
VENTE COUSCOUS, TAGINES, …

Tous les jeudis Soirs

TOUS LES VENDREDIS
DE 7 H 00 A 13 H 30
M. LE GALLOU,
Votre poissonnier

TOUS LES VENDREDIS
DE 15 H 30 A 19 H 30
VENTE D'HUITRES
Jusqu'à mi-avril

****

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique